

L'argent ne fait pas le bonheur...

**Ce n'est pas  
une raison**



**POUR S'EN PASSER!**

**Les négociations de l'accord salarial 2011 viennent de s'achever. FOcom a décidé de le signer compte tenu des avancées obtenues pendant la négociation.**

## 1. LES PRINCIPAUX POINTS POSITIFS

- Pour tous: des augmentations générales!
- ACO non-cadres et ACO/AFO cadres: budget d'augmentation de 2,5 %!
- Fonctionnaires classes I et II: des minima supérieurs à ceux de l'année dernière!
- ACO/AFO cadres: des minima équivalents à ceux de l'année dernière!
- Des mesures spécifiques pour les bas salaires, les femmes, les cadres et les salariés en promotion!
- Clause de renégociation en cas de dérapage inflationniste!
- Des recours individuels enfin possibles en cas de décision injuste!



## 2. DÉTAILS DE L'ACCORD

### Salarié(e)s de droit privé des groupes d'emplois B, C et D :

- 1,1 % pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2011 – Minimum garanti: 18 euros bruts par mois.
- 0,4 % pour tous au 1<sup>er</sup> juillet 2011 – Minimum garanti: 7 euros bruts mensuels.
- 1 % en moyenne d'augmentation individuelle à la date anniversaire du contrat ou de la dernière promotion (décision managériale).
- 0,2 % de budget pour les salaires sous-positionnés.
- Prime de 200 euros bruts pour tous au 1<sup>er</sup> juillet 2011 (*base temps plein*).
- En cas de promotion: 3 % minimum d'augmentation du salaire annuel brut de base.

### Fonctionnaires de classe I et II :

- Augmentation du complément France Télécom de 25 euros bruts par mois au 1<sup>er</sup> juillet 2011 (*soit 300 euros bruts en base annualisée*).
- Prime de 200 euros bruts pour tous au 1<sup>er</sup> juillet 2011 (*base quotité de salaire versée*).
- En cas de promotion: 3 % minimum d'augmentation du salaire global de base.

### Cadres et cadres supérieurs, fonctionnaires ou contractuels :

- 500 euros bruts annuels garantis (*base temps plein*).
  - 1,5 % en moyenne d'augmentation individuelle (*décision managériale*).
  - 200 euros bruts annuels d'augmentation pour les salaires  $\leq$  35 000 euros bruts.
  - Augmentation permettant d'atteindre la valeur cible de 35 200 euros bruts pour les salaires entre 35 000 et 35 200 euros bruts (mesure supplémentaire indépendante des autres!).
- Ces mesures s'appliquent sur le salaire de base des salarié(e)s de droit privé à la date anniversaire de contrat ou de dernière promotion. Elles s'appliquent sur le salaire global de base des fonctionnaires à la date anniversaire du dernier changement d'échelon.*

- Relèvement de 1,5 % des minima annuels des compléments France Télécom à compter du 1<sup>er</sup> juillet (soit 50 euros minimum).
- En cas de promotion: 3 % minimum d'augmentation du salaire annuel brut de base (contractuels) ou du salaire global de base (fonctionnaires).

### Salarié(e)s en début de carrière :

- 1 % de budget pour les salariés des groupes d'emploi B, C et D ayant au plus 27 ans et 4 ans d'ancienneté maximum.
- 2 % de budget pour les salariés des groupes d'emploi Dbis, E, F et G ayant au plus 29 ans et 4 ans d'ancienneté maximum.



## Réduction des écarts femmes/hommes :

- 17 euros bruts mensuels d'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> juillet pour les femmes ACO des groupes B et C et des femmes AFO de classe I (*mesure qui s'ajoute à l'augmentation générale et managériale*).
- 0,4 % de budget supplémentaire pour la promotion des femmes ACO concernées des groupes B et C et des femmes AFO concernées de classe I.2 à II.2 (*budget qui s'ajoute au budget promotions*).
- 0,2 % de budget pour des mesures individuelles de rattrapage des écarts pour les femmes des groupes d'emplois B, C et D (*décision managériale*).
- 0,1 % de budget pour des mesures individuelles de rattrapage des écarts pour les femmes des groupes d'emplois Dbis, E, F et G et les fonctionnaires des classes III et IV.

## Médecins du travail : 2,5% d'augmentation pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2011

L'impulsion lancée par FOcom il y a deux ans continue de payer ! L'indépendance des médecins du travail doit être garantie et leur rémunération doit être en phase avec la moyenne constatée dans la profession.

## Mesures obtenues pour la première fois, sous l'impulsion de FOcom :

- **Une clause de sauvegarde :** si en octobre 2011 l'inflation (*INSEE hors tabac*) atteignait ou dépassait 2 % sur 12 mois glissants l'accord serait renégocié.
- **La possibilité de recours individuel que FOcom avait demandé dans son livret « salaires ».** Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord, FOcom a obtenu « *qu'un(e) salarié(e) estimant faire l'objet d'une décision injustifiée pourra formuler un recours par écrit. Cette demande sera instruite lors d'un entretien pour lequel le ou la salarié-e pourra se faire accompagner d'un(e) délégué(e) du personnel ou d'un(e) autre salarié(e) de l'entreprise* ».
- **La rédaction de consignes de mise en œuvre en annexe de l'accord :** FOcom a tout mis en œuvre, dans cette importante négociation, afin que le texte de l'accord salarial 2011 ne souffre pas la moindre interprétation en défaveur du personnel. On se souvient en effet des nombreuses requêtes individuelles ou collectives établies l'an passé par les personnels et portées par FOcom, afin de faire respecter les droits de tous les personnels et dont les régularisations se terminent ce mois-ci !

## Dans cette négociation, Force Ouvrière a revendiqué et obtenu :

- Des augmentations pour tous, fonctionnaires comme contractuels !
- La prise en compte des bas salaires cadres et non cadres !
- La diminution des inégalités salariales !



**Comme en 2010, en 2011 tout le monde bénéficie de l'accord.  
Aucune catégorie n'est écartée !**

Avec la clause de sauvegarde et des minima garantis supérieurs ou égaux à 2010 et la possibilité de recours enfin reconnue, l'accord 2011 marque de nouveaux progrès.

**AVEC FO, PAS DE BLA BLA, DES RÉSULTATS ET DU POUVOIR D'ACHAT !**



Pour y voir plus clair,

**FO  
TRAVAILLE !**

Lisez  
notre dossier  
sur les dessous  
de la politique  
salariale de  
France Télécom  
Orange !

Dans ce livret,  
deux chapitres  
sont consacrés  
au management.



**Ce document est disponible :**

- sur intranoo, en bas de page, cliquer sur « syndicats », choisissez « FO » et cliquez sur « Les tracts »;
- sur internet, allez sur [www.fo-com.com](http://www.fo-com.com), menu « France Télécom » et cliquez sur « Les tracts »,
- auprès de votre représentant FO habituel.